

L'UE est une machine à organiser la concurrence déloyale et les délocalisations ! Vraiment ?

*On ne peut pas reprocher à l'UE d'organiser une concurrence déloyale. Au contraire, à travers la mise en place de ses règles de concurrence, l'UE a tout fait pour organiser au sein de son marché unique une **concurrence loyale** entre les entreprises. Grâce à cela, et à la taille de son marché intérieur, l'UE est devenue la **deuxième puissance économique mondiale**. Quant aux **délocalisations**, elles ne représentent qu'une partie très limitée des restructurations observées en Europe. Néanmoins, chaque délocalisation peut conduire à des drames sociaux. Pour atténuer ces effets, l'UE a créé un fonds d'ajustement à la mondialisation.*



Le marché unique s'appuie sur un cadre juridique régissant les biens et les services qui est le même pour tous

La Commission s'assure que la **concurrence** demeure « libre et non faussée », c'est-à-dire loyale ! Cela suppose d'empêcher les grandes entreprises d'abuser de leur position dominante, de traquer les accords secrets entre entreprises visant à fixer des prix plus élevés au détriment des consommateurs et de veiller à ce que les Etats n'octroient pas de subventions illégales, synonymes de concurrence déloyale. L'UE a aussi développé un socle des droits sociaux qui doit conduire à une

convergence vers le haut à travers toute l'Union.

Les délocalisations ne représentent qu'une partie très limitée des restructurations observées en Europe

En effet, elles représentent moins de 4% sur les quinze dernières années ([source Eurofound](#)), une proportion qui tombe à moins de 3% dans le cas de la France ([source Eurofound](#)). **Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation permet d'accompagner ces évolutions.**

En 2015 et 2016, il a permis d'aider près de 19 500 travailleurs à s'adapter aux évolutions internationales et aux conséquences de la crise économique et financière. Près de la moitié ont retrouvé un nouvel emploi en moins d'un an.

De plus en plus de relocalisations

On observe également de plus en plus **d'opérations de relocalisation**, du fait de la transformation des activités industrielles vers les « usines intelligentes », des besoins de réactivité accrus et du caractère parfois décevant des **délocalisations** antérieures.

L'UE reste la principale zone d'attraction des investissements étrangers à l'échelle mondiale, devant les Etats-Unis et la Chine ([source UNCTAD](#)). La France reste très attractive pour les **investissements étrangers**, avec 1323 décisions d'investissement en 2018, à plus de 60% d'origine européenne.

On ne parle pas assez des bénéfices du marché unique européen pour les entreprises françaises et leurs salariés : il rapporte 776 euros par citoyen par an !

En unifiant des marchés nationaux jusque-là fragmentés, la construction du **marché unique** a permis de jouer à plein des économies d'échelle liées à la taille de **l'UE** : pour les entreprises, c'est la possibilité d'atteindre plus de 500 millions de consommateurs à l'échelle européenne, tandis que pour les consommateurs, c'est celle d'un choix plus large de biens et de services entre des fournisseurs provenant de toute l'UE.

Les estimations les plus récentes évaluent les gains du **marché unique** en termes de PIB entre 6% et 8% à l'échelle de l'UE depuis son lancement en 1993. Une étude récente chiffre les avantages du marché unique pour chaque citoyen par an: pour la France, le chiffre est impressionnant : **776 euros** ! Plus de 60 % des exportations françaises sont destinées au **marché unique européen**. Cela représente 3,9 millions d'emplois dans près de 120 000 entreprises, dont les trois quarts de PME.

Les économies les plus fortes et qui ont créé le plus **d'emplois** au cours des quinze dernières années sont celles qui ont pleinement joué la carte du **marché unique** pour se repenser, gagner en efficacité et se renforcer à l'échelle internationale et mondiale.